



Monsieur le président de la CEA,

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques Alsace, la CGT Educ'Action, la FSU, le SE-Unsa, le SNUDI FO 67 souhaitent vous alerter sur les effets préoccupants du changement de politique en matière de prise en charge des transports scolaires pour les élèves en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 garantit à chaque enfant le droit à la scolarisation et à l'inclusion. Or, le choix de conditionner l'accès au transport au degré de handicap entraîne aujourd'hui l'exclusion de certain·e·s élèves de ce dispositif. Pour les familles concernées, les conséquences sont lourdes : impossibilité de maintenir la scolarisation en ULIS, obligation de revenir à une scolarisation ordinaire sans accompagnement adapté, voire retrait pur et simple de l'école. Cela compromet non seulement leur parcours scolaire, mais aussi leur socialisation et l'équilibre familial.

Pour les personnels également, ces décisions créent des situations intenable : des élèves privés du dispositif qui leur correspond, des équipes contraintes de gérer seules des situations complexes, et au final un recul de l'inclusion scolaire que nous défendons collectivement. Nos organisations syndicales vous demandent de revenir sur cette orientation et de rétablir des conditions de transport scolaire permettant à toutes les familles de scolariser leur enfant dans la structure adaptée à ses besoins, comme cela prévalait jusqu'ici. L'inclusion doit rester un droit effectif, et non dépendre de critères restrictifs qui fragilisent encore davantage les plus vulnérables.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos cordiales salutations.

L'Intersyndicale de l'Education.